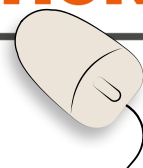




FORMATION ET
ENSEIGNEMENT PRIVÉ

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION



Commission Consultative Mixte Départementale

Élections professionnelles CCMD



BERTRAND
LECLERC

PROFESSEUR DES ÉCOLES,
St BARTHELEMY D'ANJOU



AURÉLIE
CIRON

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
BEAUPREAU EN MAUGES



VINCENT
BEUCHARD

PROFESSEUR DES ÉCOLES,
TRELAZES



SOPHIE
LAMY

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
ANGERS



CÉCILE
TANGUY

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
ANGERS



ANNIE
BERSON

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
DOUE EN ANJOU



LAURENCE
ROUET

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
ANGERS



CAMILLE
LE ROY

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
CANTENAY EPINARD



BRIGITTE
ELHACOUMO

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
BEAUPREAU EN MAUGES



MURIEL
GENTRY

PROFESSEURE DES ÉCOLES,
LIRE

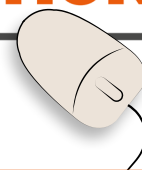
- Pour une **vraie augmentation** des **salaires**
- Pour **améliorer** nos **conditions** de **travail**
- Pour **refuser** la **précarité** dans le **système éducatif**
- Pour faire **respecter** les **droits** de **toutes et tous**
- Pour **aller encore** plus **loin** pour **améliorer** notre **protection sociale**

Vous,
enseignantes et
enseignants, avec la
CFDT à vos côtés, exercez
votre pouvoir d'agir : faites
valoir vos droits auprès de
l'État-employeur pour une
rémunération digne de
votre travail et des
conditions favorables
pour l'exercer.



**FORMATION ET
ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**



Commission Consultative Mixte Départementale

NOUS AVONS OBTENU

- La revalorisation de la rémunération des maîtres délégués du 1^{er} degré sur une échelle de MA2,
- La participation forfaitaire de 15€ pour la complémentaire santé,
- La hausse du pourcentage du contingent des promus à la hors classe,
- L'indemnité informatique,
- La possibilité d'une mobilité des enseignants entre le 1^{er} et le 2nd degré.

NOUS REVENDIQUONS

- La possibilité du départ en retraite en cours d'année pour les maîtres du 1^{er} degré au même titre que ceux du 2nd degré,
- Une réelle reconnaissance pour les tâches inhérentes à notre métier (saisie des résultats d'évaluations nationales, suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers...),
- La suppression du jour de carence pour les arrêts maladie, et des jours de carence pour les remplacements,
- L'augmentation du nombre de promotions pour les titulaires et les suppléants (avancement accéléré, passage à la hors classe, à la classe exceptionnelle),
- La réorganisation des 108h et une rémunération lorsque cette durée est dépassée,
- L'augmentation des postes aux concours internes et externes et la réouverture des RAEP (accès à la titularisation des suppléants de longue durée),
- La facilitation de la mobilité professionnelle (passerelle public/privé, la rupture conventionnelle, la reconversion...),
- Le développement de la formation initiale et continue avec un pôle de remplaçants en nombre suffisant,
- La reconnaissance de la 28^e heure et de la liberté de conscience de l'enseignant.

NOS ENGAGEMENTS

- Participer activement à toutes les commissions départementales et diocésaines qui gèrent le mouvement de l'emploi, les promotions, les formations, la carte scolaire, ainsi que celles des comités médicaux.
- Vérifier que chaque dossier est traité dans le respect des textes officiels.
- Répondre aux questions que vous pourriez vous poser sur votre situation.
- Être à votre écoute, vous accompagner, vous soutenir.

**FORCE DE PROPOSITIONS,
DE REVENDICATIONS,
DE NÉGOCIATIONS AU SERVICE
DE TOUS LES ENSEIGNANTS,**

**LA FEP CFDT S'ENGAGE POUR
CHACUN ET AGIT POUR TOUS.**

**Élections professionnelles,
du 1^{er} au 8 décembre 2022,
je vote 2 fois FEP CFDT :**

**Un vote local : la CCMD (Commission
Consultative Mixte Départementale)**

**Un vote national : le CCMMEP
(Comité Consultatif Mixte
des Maîtres du Privé)**